

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, notamment son point 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L222-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et notamment le programme « Transition énergétique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant le règlement de l'appel à projets relatif au développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention avec Engie Energie Services - Engie Coffely, relative au financement d'installations photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation »,
- VU** la convention signée entre la Région et Engie Energie Services - Engie Coffely, relative au projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking du centre aquatique à Piriac sur Mer,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019, approuvant la convention relative au projet de création d'une station GNV/Bio GNV sur la commune de Mayenne (53),
- VU** la convention signée avec Territoire d'énergie Mayenne (TE 53), relative au projet de création d'une station GNV/Bio GNV sur la commune de Mayenne (53),
- VU** les statuts du TE53 adoptés le 25 janvier 1947, modifiés le 10 septembre 2018,
- VU** la déclaration de minimis de Territoires d'Énergie Mayenne,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Mobilités décarbonées

Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Pays de la Loire Energie Tour 2020 »

APPROUVE

l'appel à manifestations d'intérêt « Pays de la Loire Energie Tour 2020 », figurant en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à prendre les dispositions nécessaires pour informer du lancement de ce nouveau dispositif.

2 - Réseaux énergétiques intelligents

Soutien au projet de recharge intelligente de véhicules de Titi Floris

ATTRIBUE

une subvention de 6 000 € à Titi Floris, pour une dépense subventionnable de 24 196,65 € HT, pour le financement de bornes électriques de recharge intelligente ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 6 000 €.

3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications des opérations figurant en annexe 2 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et Résevoir Sun, figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant à la convention ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et Territoire d'Énergie Mayenne (TE53), figurant en annexe 4 ;


AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant à la convention.

AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du rapport "Transition énergétique", la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned centrally below the title.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs